



## COMPTE-RENDU CTL DU 2 OCTOBRE 2019

### **1) Approbation des PV des CTL du 27/06/2019 et du 18/07/2019 (pour avis)**

Les représentants FO-DGFIP68 se sont abstenus pour les approbations de ces deux procès-verbaux. Leurs lectures laissent imaginer une bonne ambiance générale alors que le dialogue social au sein du département n'a jamais été aussi mauvais. Après visa du DDFIP, les PV sont édulcorés et favorables à la direction, le directeur usant plus que de raison du « hors PV »,

### **2) Nouveau réseau de proximité (NRP) (pour information)**

Ce point est issu d'une demande des représentants de l'intersyndicale qui déplorait une absence de réponse claire si ce n'était un silence volontaire aux interrogations légitimes des agents qui étaient relayées dans les instances et en réunion informelle.

Ce point a même été préparé en amont par des échanges avec la direction pour établir la liste des questions restées sans réponse :

- quel est le fléchage exact des suppressions ? Les agents des sites fermant seront prioritaires pour suivre leurs missions sur quels sites ?
- quels sont les périmètres arrêtés par la direction ? La centrale a-t-elle précisé s'il s'agirait d'absorption ou de création TOPAD ce qui a son importance pour savoir quels agents devront faire une mutation ?
- quel calendrier a été arrêté ? Avec la rénovation des cités qui sont des sites d'accueil pour les services fiscaux, le nouveau réseau pourra-t-il être mis en place avant que les travaux ne soient finis ?
- quels sont précisément les règles RH liées au NRP ?
- rien ne se mettant en place en 2020, les éventuels postes vacants sur les sites voués à disparaître seront-ils gelés ou ouverts ? Dans ce dernier cas, le bénéfice de la prime de restructuration sera-t-elle conditionnée à une ancienneté d'installation ?
- quelles distances seront retenues pour calculer les primes ?
- quid des indemnités de conseil des comptables dans les futurs services de gestion comptable et pour les conseillers aux décideurs locaux ?
- la direction mise sur du volontariat pour les Maisons France Services et les accueils de proximité, quid si personne ne postule ? Comment seront désignés les agents devant s'y rendre ?
- comment s'organiseront les accueils de proximité ? (composition, fonctionnement, fréquence)
- la direction a-t-elle réfléchi à la situation particulière de Saint Louis qui se trouve être un terrain économique riche et dont le SIE devrait être transféré à Mulhouse ?
- la direction a-t-elle envisagé un redécoupage géographique du secteur du SIP de Altkirch vers Thann, Mulhouse et Saint Louis ?
- quand le NRP serait-il présenté en CHSCT pour aborder les risques psycho-sociaux liés à cette réforme anxiogène ?
- pourquoi prévoir deux accueils de proximité proches : Kembs et Sierentz ?

La direction s'est contentée de nous indiquer que l'ensemble des règles RH avaient été publiées le matin même sur Ulysse et qu'elle était disposée à en discuter avec nous...

C'était le point le plus important que les représentants du personnel souhaitent aborder et éclaircir pour accompagner au mieux les agents, la simple discussion orale sans document à l'appui a été très mal perçue et, après une suspension de séance demandée à 10h pour un CTL débutant à 9h30...une première, il a été décidé que les points RH ne seraient pas abordés au cours de la séance, à défaut de connaître le sujet.

Sur les autres points, aucun nouvel élément de réponse non plus...

Le NRP est en route pourquoi notre directeur s'embêterait à expliquer ce qu'il mettra de toute façon en place.

En toute fin de CTL, le président nous annonce avec un sourire en coin de la probabilité de nous retrouver très rapidement concernant un site du nord du département...

Entre les lignes, chacun comprendra qu'il s'agit de Ribeauvillé pour lequel aucun projet préalable n'a été communiqué.